

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Agricompost 10 sur la commune principale de l'AIOT Route de charmont 10150 FEUGES.

La référence de votre dossier est A-3-Q2M153XFA et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 17/11/2023 à 17h14 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

**La nature ou la capacité des activités (évolution des capacités exercées en référence à la nomenclature des installations classées.....)**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **48074248500026**

Raison sociale **AGRICOMPOST 10**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**FEUGES**

**10150 FEUGES**

### Signataire

Qualité : **Gérant**

### Référent

Fonction : **Gérant**

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Agricompost 10**

Description des activités :

**L'activité principale le stockage de bois destiné à l'approvisionnement de chaudière biomasse. Ce stockage concerne du bois à broyer (écorces, emballages de bois, tronc, souche...) mais**

également du bois déjà broyé (broyat d'emballage de bois, plaquettes forestières). Il nécessite également une phase de traitement (broyage et/ou criblage) : rubriques 1532-3 et 2260-2-b mais également la Fabrication des engrais, amendement et support de culture

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

#### Route de charmont

#### 10150 FEUGES

X : 782838

Y : 6811719

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	Régime Précisions
2170	2170-2	Fabrication des engrais, amendement et support de culture	Capacité de production 9.9 t/j	Capacité de production 9.9 t/j	D
2171	2171	Dépôts de fumiers, engrais et supports de	Volume du dépôt 5000 m3	Volume du dépôt 5000 m3	D

1532	1532-2-b	culture Stockage de bois ou de matériaux analogues	19999 m3	19999 m3	D
2260	2260-1-b	Broyage, concassage, criblage ... des substances végétales et produits organiques naturels	Puissance maximale 499 kW	Puissance maximale 499 kW	DC
2791	2791-2	Traitement de déchets non dangereux	Quantité de déchets traités 9.9 t/j	Quantité de déchets traités 9.9 t/j	DC

## 6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

**Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.**